

Commune de Rioux-Martin

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Séance du mardi 14 mars 2023 à 18 h 30

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de RIOUX-MARTIN, se sont réunis à la Mairie de RIOUX-MARTIN en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du CGCT.

Présents : PANNETIER Gaël – ANTOINE Laurent – DEMPTOS Bruno – MERCADE Marie-Joëlle – VESSIERE Jean-François – JALLET Bernard – NAU Étienne – BERNARD Sarah, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.

Absents excusés : MAÏS Marie-Claire – MILHAC Jean-Philippe – MATHIEU Audrey

Secrétaire de séance : MERCADE Marie-Joëlle

Date de la convocation : le 08 mars 2023

ORDRE DU JOUR

Compte rendu du conseil municipal

Le dernier compte rendu du conseil municipal, en date du 13/02/2023 est validé par les élus. Il sera affiché sur le panneau d'affichage de la Maire et publié sur le site internet de la commune.

Comptes rendus des réunions des syndicats et des différentes commissions

Laurent ANTOINE a réalisé la formation obligatoire du Maire et des adjoints, afin de sécuriser l'exercice des fonctions. Formation organisée par l'Association des Maires de France, en Charente. Cette formation est également ouverte aux conseillers municipaux. La prochain session, organisée par l'AMF 16, sera diffusée pour inscription des conseillers municipaux qui le souhaitent.

Gaël PANNETIER rapporte le contenu de la réunion du 02/03/2023, à Yviers, avec le Président de la CDC Lavalette Tude Dronne et la responsable scolaire de la CDC, concernant l'avenir de l'école du RPI Yviers / Bardenac. L'école de Bardenac, classe isolée, va être déplacée à Yviers en 2024. La construction d'un nouveau bâtiment par la CDC nécessite des fouilles archéologiques préventives coûteuses, en plus du coût du bâtiment, exorbitant. La commune d'Yviers et la CDC se donnent 2 ans pour réfléchir à une solution pérenne moins coûteuse. Il n'y a pas trop d'inquiétudes à avoir pour l'école d'Yviers.

Le 15/03/2023 à 18h, aura lieu le forum des écoles, organisé à Montmoreau par la CDC.

Proposition achat parcelles agricoles

La commune de RIOUX-MARTIN a signé un bail de location de parcelles de terres avec l'indivision CHATAIGNER, le 01/07/2004. L'indivision CHATAIGNER a cédé, à titre de bail à loyer, à la commune de RIOUX-MARTIN, 9 parcelles de terre (prés + vigne). Superficie des 9 parcelles : 5ha 65a, pour un loyer annuel de 423,75 €, révisable tous les ans en fonction de l'indice des fermage (480,42 € en 2022).

Parcelles mises aujourd'hui à disposition de l'association ATRAIT, 3 prés sont clôturés / pacage des chevaux et 1 est fauché 1 fois par an. La vigne n'existe plus.

M. CHATAIGNER a envoyé un courrier, en date du 20/02/2023, pour informer la commune de leur intention de procéder à la vente des terrains agricoles, actuellement loués à la commune. Dans le cas où une possibilité d'achat par la mairie serait acceptée, il nous demande de bien vouloir l'en informer et lui faire une proposition de prix attractive. Un courrier lui a été envoyé le 07/03/2023 pour lui dire que nous avons bien reçu son courrier et que sa proposition sera soumise à l'avis du conseil.

Après consultation de la SAFER, le prix des prés, dans le Sud Charente, sur des terres relativement pauvres, se situe aux alentours de 2 000 € l'hectare.

Gaël PANNETIER soumet à l'assemblée une réflexion plus globale, sur la gestion forestière et foncière de la commune. Réflexion qui pourrait être portée avec l'aide du CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière), de l'ASL de RIOUX-MARTIN et du Pays Sud Charente.

Aux vues des incendies de cet été et afin de préserver les massifs forestiers existants, il propose de lancer, avec l'accord du Conseil Municipal, une stratégie globale, à l'échelle de la commune.

Cela pourrait passer par une stratégie d'acquisition volontaire par la commune, une aide aux propriétaires pour regrouper leurs parcelles, une réflexion sur les coupes rases et l'enrésinement du massif forestier...

Afin de pouvoir lancer cette stratégie forestière, la commune doit pouvoir avoir un capital foncier, pour d'éventuels échanges. C'est pourquoi, l'acquisition des parcelles CHATAIGNER, peut être un premier pas dans cette stratégie foncière. En accord avec le Conseil Municipal, Gaël PANNETIER appellera M. CHATAIGNER, afin de lui faire une proposition financière, pour acheter les 9 parcelles aujourd'hui en bail à la commune.

Résultats 2022 et affectation des résultats :

EXERCICE : 2022									
INVESTISSEMENT					FONCTIONNEMENT				
RECETTES	56 132,98 €				210 100,08 €				
DEPENSES	121 865,74 €				172 815,97 €				
RESULTAT	-65 732,76 €				37 284,11 €				
								18%	CAF brute
RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET								3%	CAF nette
	A	B	C	D	E	F	G	H	I
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2021	Part affectée à l'investissement = crédit au compte 1068 exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022 = Recettes - dépenses (sans excédent ni déficit reporté)	résultat de clôture = résultat de l'exercice antérieur 2021 + résultat de l'exercice 2022 = (A+B+C)	restes à réaliser dépenses en 2022	restes à réaliser recettes en 2022	calcul si besoin de prélèvement (déficit)	prélèvement à faire sur l'excédent de fonctionnement = crédit du compte 1068 de l'exercice suivant 2023	excédent de fonctionnement restant à reporter sur l'exercice suivant 2023
INVESTISSEMENT	113 538,00 €		-65 732,76 €	47 805,24 €	-36 361,00 €		11 444,24 €	0,00 €	
FONCTIONNEMENT	288 591,54 €		37 284,11 €	325 875,65 €				0,00 €	325 875,65 €
	288 591,54 €		-28 448,65 €	373 680,89 €					
BUDGET 2023									
INVESTISSEMENT									
Dépenses					Recettes				
ligne 001				ligne 001	47 805,24 €				
RAR dépenses	36 361,00 €			RAR recettes	0,00 €				
				compte 1068	0,00 €				
FONCTIONNEMENT									
Dépenses					Recettes				
ligne 002				ligne 002	325 875,65 €				

BP 2023 : contributions obligatoires, compte 65548 - Délibération n°2023/10

Contributions obligatoires				65548
	BP 2022	Réalisé 2022	Voté 2023	
1 SDEG 16 - éclairage public	1 300,00 €	1 238,63 €	1 220,00 €	
3 SI Fourrière de la Charente	210,00 €	197,20 €	210,00 €	
4 SILFA - lutte contre les fléaux atmosphériques	190,00 €	169,77 €	190,00 €	
5 SDIS - pompiers Chalais	7 100,00 €	7 051,59 €	7 200,00 €	
TOTAL	8 800,00 €	8 657,19 €	8 820,00 €	

Le Conseil Municipal à l'unanimité et après avoir délibéré :

- VOTE les contributions aux organismes de regroupement, pour l'année 2023, tel que présentés ci-dessus,
- DECIDE d'inscrire la somme de 8 820 € au compte 65548, pour le budget de fonctionnement en 2023,
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents se référant au dossier.

BP 2023 : subventions aux organismes de droit privé, compte 6574 - Délibération n°2023/11

<i>Subventions organismes de droit privé</i>		6574				
BENEFICIAIRE		Voté 2022	Réalisé 2022	Demandé 2023	Proposé 2023	Voté 2023
1	PASS Sud Charente, convention tri-annuelle / fonctionnement	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
2	Un Autre Regard en Argentonne	700,00 €	700,00 €	700,00 €	700,00 €	700,00 €
3	Saint Hubert Club Chalaisien	300,00 €	300,00 €	pas de montant	300,00 €	300,00 €
4	ATRAIT	700,00 €	300,00 €		300,00 €	300,00 €
5	Sud Charente Football club			pas de montant	50,00 €	50,00 €
6	CAUE 16	61,00 €	61,00 €	75,00 €	75,00 €	75,00 €
7	GDON Chalais	220,00 €	220,00 €	220,00 €	220,00 €	220,00 €
8	ADMR canton de Chalais	300,00 €	300,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €
9	Don du sang de Chalais et ses environs	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
10	Mise en valeur forêt Sud Charente	200,00 €	200,00 €	100,00 €	200,00 €	200,00 €
11	Bambino Chalais, 2 enfants de RIOUX-MARTIN	100,00 €	100,00 €	pas de montant	100,00 €	100,00 €
12	Association les Chiens de l'Espoir	100,00 €	100,00 €	pas de montant	100,00 €	100,00 €
13	Pêche : AAPPMA du bassin de la Tude	100,00 €	100,00 €	pas de montant	100,00 €	100,00 €
14	Amicale laïque de Chalais,	300,00 €	300,00 €	pas de montant	300,00 €	300,00 €
15	Croix rouge Espace Sud Charente équipe de Chalais	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
16	Ted 16 GDS Charente, lutte maladies élevages	200,00 €	200,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
17	Mobilité Ouest Sud Charente / transport solidaire					- €
	Divers	269,00 €			455,00 €	370,00 €
18	ADAPEI Charente dont CAT d'Yviers			pas de montant		- €
19	Banque alimentaire de la Charente			pas de montant		- €
20	AFM Téléthon, France					- €
21	Mémoire fruitières des Charente			100,00 €		100,00 €
22	ENVOL, centre socioculturel de Chalais					- €
23	Association les amis de la résidence Talleyrand	100,00 €	100,00 €	pas de montant	100,00 €	100,00 €
24	Comité de jumelage de Chalais			pas de montant		- €
25	Formation Natalia GONZALVO - MFR chevanceaux			pas de montant		- €
26	Ligue contre le cancer, comité Charente			pas de montant		- €
27	Voyage scolaire école Yviers (maternelle et CP-CE1)			350,00 €	350,00 €	350,00 €
28	Les frangines de cœurs / raid humanitaire trophée rose des sa	250,00 €	250,00 €			- €
29	PASS Sud Charente, investissement	5 000,00 €	5 000,00 €			- €
30	BAFA enfant de la commune		50,00 €			- €
31	Voyage scolaire Keyen, CM1 école des 6 arbres			50,00 €	50,00 €	35,00 €
32	Association parents d'élèves école du RPI Yviers / Bardenac /	300,00 €	300,00 €		500,00 €	500,00 €
36	Comité de soutien à l'Ukraine de Chalais	300,00 €	300,00 €			- €
37	Moulin solidaire / cercoux			pas de montant		- €
38	Prévention routière Charente			pas de montant		- €
39	Tennis de table de Montmoreau (3 adhérents sur Rioux-Martin)			pas de montant	50,00 €	50,00 €
40	Voyage scolaire pour un 4° du collège de Chalais			pas de montant	50,00 €	50,00 €
	Pas de demande de subvention (attendre demande pour verser)					
	Manque des pièces à la demande de subvention. Attendre réception des pièces (ne pas verser avant)					
TOTAL		10 000,00 €	9 381,00 €	2 595,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE**, qu'afin d'assurer la transparence de l'utilisation de l'argent public et pour répondre aux attentes de la Trésorerie, chaque association, pour pouvoir prétendre à une subvention communale, devra en faire la demande en début d'année civile, avec les éléments suivants : le bilan, le compte de résultat N-1 et le budget primitif de l'année N.
- **DECIDE**, au regard des pièces fournies par les associations et des règles rappelées ci-dessus, **de voter les subventions aux associations pour l'année 2023** (voir tableau ci-dessus),
- **DECIDE d'inscrire la somme de 5 000 €** au compte 6574, pour le budget de fonctionnement en 2023,
- **DECIDE que ces subventions seront versées en fin d'année**, après réalisation des activités et manifestations et fournitures de l'intégralité des pièces justificatives demandées.

CA 2022 et BP 2023 dépenses de fonctionnement :

<p align="center"> FONCTIONNEMENT DEPENSES </p>									
article	intitulé	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA 2022	Propositions 2023	Observations
*002	Déficit antérieur report								Détail dépenses 2022
60611	Eau et assainissement	673,77	627,85	869,69	1 205,88	1 300,00	692,84	1 600,00	En 2022 : qu'une seule facturation (au lieu de 2), prévoir + en 2023
60612	Energie électricité	9 284,31	8 325,01	7 023,70	7 348,98	10 000,00	9 917,49	18 000,00	Electricité mairie, hangar, église, EP. Forte augmentat depuis 2021
60621	Combustibles	60,80	101,00	34,00		100,00		100,00	
60622	Carburant	200,40	129,80	176,28	153,40	500,00	116,30	500,00	Carburant tracteur
60623	Alimentation					100,00		100,00	
60624	Produit de traitement					100,00		100,00	
60631	Fournitures d'entretien	433,46	111,75	205,72	188,67	500,00	394,88	500,00	Produits ménagers
60632	Fournitures de petit équipement	2 402,63	2 168,43	386,17	1 788,29	5 000,00	1 972,51	5 000,00	Ampoules, vaisselle, fournitures murette sous la mairie, pose coffret défibrillateur, décorations de Noël...
60633	Fournitures de voirie				120,79	5 000,00		5 000,00	
60636	Vêtements de travail					217 322,00		179 008,00	 Réserve de la commune
6064	Fournitures administratives	494,35	639,91	593,79	1 437,10	1 200,00	1 068,43	1 500,00	Reliure registres, registres, livres parrainage et mariage, fournitures bureau + registre état civil ancien à restaurer
6068	Autres matières et fournitures	81,00	158,65	1 497,83		500,00		500,00	
611	Contrats de prestations de services	255,00	259,00	440,00	440,00	500,00	264,00	500,00	Fréquences / éclairage publique
6132	locations immobilières	784,42	1 369,90	1 077,58	1 080,14	1 200,00	785,32	1 000,00	Baux 2022 Chataigner, Monet et Mais. Plus bail MAÏS en 2023
6135	locations mobilières	747,55	567,36	567,36	567,36	700,00	567,36	700,00	Loyers 2022 pour le copieur
61521	Entretien et réparations - terrains	8 200,00	8 000,00	4 000,00	4 150,00	20 000,00	12 200,00	20 000,00	Factures PASS entretien espaces verts
615221	Entretien et réparations - bâtiments publics	6 185,14	6 352,50	2 700,00	7 311,71	8 000,00	10 817,00	12 000,00	Factures PASS entretien bâtiments et cimetières + réparation botier cloche église
615228	Entretien et réparations - autres bâtiments	1 044,19	58,23		366,57	1 500,00	4 163,84	5 000,00	Matériaux / hangar Chez Martin + murettes + tables pique-nique
615231	Entretien et réparations - voiries	8 085,60	9 068,00	5 973,40	19 880,60	20 000,00	11 806,00	18 000,00	Fauchages VC + chemins (NAUDIN) + entretien voirie (PASS)
615232	Entretien et réparations - réseaux	2 353,20				1 000,00	735,05	1 500,00	Branchement compteur d'eau hangar MAÏS
61524	Entretien et réparations de bois et forêts		1 260,00			500,00		500,00	
61551	Entretien matériel roulant	313,98	1 320,38	280,92	425,92	1 000,00		1 000,00	
61558	Entretien autres biens mobiliers	84,00		459,00	195,60	2 000,00	310,50	5 000,00	Réparation chambre froide + lave-vaisselle + changement moteur en 2023
6156	Maintenance	2 744,54	1 667,40	1 549,14	3 555,95	4 000,00	2 778,47	4 000,00	Copies / copieur, maintenance logiciels informatiques, bouches incendie, extincteurs, cloche
6161	Primes assurances multirisques	2 562,17	2 636,98	2 654,59	2 748,49	3 000,00	2 786,18	3 100,00	Assurance 2022
6182	Documentation générale et technique	1 248,00	1 188,00	738,00	2 509,20	2 500,00	1 211,00	2 500,00	journal communal (2 éditions) + abonnement Maire rural
6184	Versements à des organismes de formation				300,00	500,00		800,00	
6225	indemnité receveur	246,20	200,47						
6226	Honoraires					2 000,00		2 000,00	
6227	Frais d'actes, contentieux	27,00				2 000,00		2 000,00	
6228	Divers				270,00	300,00		3 500,00	Prévu 2023 : traitement termites
6232	Fêtes et cérémonies	3 506,91	3 265,79	2 839,61	3 026,40	5 000,00	5 692,56	6 500,00	Colis pour les ainés 2021 + repas de fin d'année 2022+ goûter + cadeaux Noël 2021 et 2022 + gerbes et plaques, apéritifs, œufs de Pâques
6237	Publications					100,00		100,00	
6251	Voyages et déplacements					200,00		200,00	
6261	Frais d'affranchissement	240,00	536,55	291,00	939,00	1 000,00	356,65	1 000,00	Timbres
6262	Frais de télécommunications	1 144,09	1 018,64	1 032,61	841,48	1 200,00	840,65	1 200,00	Passage à la fibre le 01/02/23 : téléphone, fax , internet et site internet
627	Services bancaires et assimilés			250,00		50,00		50,00	
6281	Concours divers (cotisations...)	1 339,57	1 720,00	2 078,08	1 974,16	2 500,00	2 095,41	2 500,00	adhésion AMF + ATD 16 : RGPD + volet numérique + voirie (suppression en 2023)
6284	Redevances pour services rendus					400,00	97,40	400,00	Redevance CALITOM, poubelles Mairie / salle des fêtes
63512	Taxes foncières	2 496,00	2 485,00	2 108,00	2 087,00	2 200,00	2 111,00	2 500,00	Taxe foncière 2022
6354	Droits d'enregistrement et de timbres					150,00		150,00	
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres or	46,00	46,00	46,00	45,00	60,00	46,00	60,00	Remboursement OMMme MONET
011	TOTAL CHAP. Charges générales	57 284,28	55 442,60	39 872,47	64 957,69	325 182,00	73 826,84	309 668,00	13,65%
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	20,07	21,21	21,84	22,37	25,00	24,29	30,00	
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion	169,59	179,01	199,29	198,27	250,00	203,74	250,00	Adhésion CDG 16
6411	Personnel titulaire	22 949,37	23 521,44	26 333,71	26 752,11	28 965,24	29 676,29	31 000,00	Salaires (traitement indiciaire + primes) + MNT
6413	Personnel non titulaire		746,65					7 000,00	Tulage remplacement secrétaire
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	4 710,59	5 044,10	5 188,20	5 329,27	6 000,00	5 825,05	7 000,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	3 405,00	3 563,00	3 620,67	3 757,00	5 000,00	4 023,00	6 000,00	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	818,77	907,96	920,61	1 003,25	1 100,00	877,96	1 100,00	Assurance / arrêt maladie des agents
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	252,00	270,00	280,00	315,00	350,00	348,00	500,00	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	820,00	414,00	424,00	424,00	500,00	424,00	500,00	CNAS pour 2 agents
6475	Médecine du travail, pharmacie	121,00	123,00	129,80	129,80	200,00	102,86	200,00	Médecine CDG 16
012	TOTAL CHAP. Charges de personnel	33 266,39	34 790,37	37 118,12	37 931,07	42 390,24	41 505,19	53 580,00	9,42%
6531	Indemnités des maires, adjoints et conseillers	17 094,04	17 176,80	19 545,27	21 143,16	23 000,00	21 512,03	23 000,00	
6533	Cotisations de retraite des maires, adjoints et conseiller	716,00	720,00	821,28	888,00	1 000,00	904,00	1 100,00	
6535	Formation des élus							3 420,00	Formation des élus locaux, délibération de 2023
6541	Créances admises en non valeur	88,50				500,00		500,00	
65548	Contributions aux organismes de regroupement - autres	1 362,61	1 400,00	6 260,28	8 440,42	8 800,00	8 657,19	8 820,00	Syndicats (SDIS en + depuis 2020)
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et aut	3 886,00	4 000,00	3 181,00	3 381,00	10 000,00	9 381,00	5 000,00	Subventions aux associations
65888	Charges diverses de gestion courante	0,12	1,16		3,20	5,00	0,31	5,00	Régul. Centimes PASRAU
65	TOTAL CHAP. Charges gestion courante	23 147,27	23 297,96	29 807,83	33 855,78	43 305,00	40 454,53	41 845,00	19,49%
66111	Intérêts des emprunts et dettes	518,24	304,92	84,34	698,65	560,00	552,91	407,00	Emprunt aménagement bourg, fin en 2025
66	TOTAL CHAP. Charges financières	518,24	304,92	84,34	698,65	560,00	552,91	407,00	-20,86%
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés					200,00		200,00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)					200,00		200,00	
67	TOTAL CHAP. Charges exceptionnelles					400,00		400,00	
7391171	Dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs					250,00		250,00	
7391173	Dégrèvement au titre du plafonnement de la TP et de la CET sur la valeur ajoutée					100,00		100,00	
7391178	Autres restitutions au titre de dégrèvements sur contributions directes					500,00		500,00	
73918	Autres versements sur autres impôts locaux ou assimilés					500,00		500,00	
739221	FNGIR	14 574,00	14 574,00	12 140,00	15 788,00	14 574,00	14 574,00	14 574,00	
014	TOTAL CHAP. Atténuation de produits	14 574,00	14 574,00	12 140,00	15 788,00	15 924,00	14 574,00	15 924,00	-7,69%
6811	DAM des immobilisations incorporelles et corporelles		2 804,00	221,00	221,00	1 902,50	1 902,50	2 168,00	Fond concours effacement réseaux + voirie
042	CHAP Opération d'ordre entre sections.		107 400,70	221,00	221,00	1 902,50	1 902,50	2 168,00	760,86%
022	Dépenses imprévues					4 034,76		5 000,00	
023	Virement à la section investissement					25 459,50		72 288,00	
TOTAL		128 790,18	235 810,55	119 243,76	153 452,19	459 158,00	172 815,97	501 280,00	12,62%

FONCTIONNEMENT RECETTES									
article	intitulé	CA 2018	Réalisé 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	C.A.2022	Propositions 2023	Détails recettes année 2022
002	Excédent antérieur report					288 591,54		325 875,65	
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		27,94		123,10		118,65		Rbt indemnités journalières arrêts maladies
6459	Remboursement sur charges de sécurité sociale et de prévoyance						200,00		Rbt indemnité inflation
013	TOTAL CHAP. atténuation de charges		27,94		123,10		318,65		158,85%
7022	Ventes de bois						2 299,00		Vente bois avec ASL des Belettes
7023	Menus produits forestiers	1 948,00	270,00				390,00		Vente bois de chauffage (13 stères)
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	480,00		350,00	200,00		100,00		Vente d'une concession cimetièrè
70878	Remboursements de frais par d'autres redevables	4 800,00	4 800,00	4 800,00	4 800,00	4 800,00	4 800,00	4 800,00	Rbt convention SABV/DA / convention personnel
70	TOTAL CHAP. produits de services	7 228,00	5 070,00	5 150,00	5 000,00	4 800,00	7 589,00	4 800,00	51,78%
73111	Contributions directes - taxes foncières et d'habitation	55 597,00	58 261,00	58 403,00	62 921,00	58 000,00	66 734,00	58 000,00	état 1259 - sans debasage TFNB
7318	Autres impôts locaux et assimilés				178,00				
73211	Fiscalité reversée entre collectivités locales - attribution de compensation		1 681,55	20 761,54	8 185,85	6 566,00	6 566,69	6 900,00	AC CDC LTD (écoles, voirie, tourisme, Pays, fibre + SDIS)
73223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	2 352,00	2 354,00		2 372,00	1 500,00	2 495,00	1 500,00	FPIC CDC Lavalette Tude Dronne
73224	Droits de mutation				12 592,41	8 000,00	19 284,10	8 000,00	Fond de péréquation
7343	Taxe sur les pylônes électriques	28 380,00	29 100,00	30 480,00	31 176,00	29 000,00	31 986,00	30 000,00	Taxe pylône (6 sur la commune)
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	10 521,46	10 824,54	12 156,41					
73	TOTAL CHAP. impôts et taxes	96 850,46	102 221,09	121 800,95	117 425,26	103 066,00	127 065,79	104 400,00	8,21%
7411	Dotations forfaitaire	42 461,00	42 367,00	41 905,00	41 577,00	40 000,00	41 247,00	40 000,00	Dotations Global de Fonction, en baisse
74121	Dotations de solidarité rurale	8 560,00	8 728,00	8 604,00	8 838,00	6 000,00	9 057,00	6 000,00	
74127	Dotation nationale de péréquation	1 931,00	5 067,91	5 976,00	794,00	500,00			
742	Dotations aux élus locaux	2 972,00	3 030,00	4 550,00	4 541,00	4 000,00	4 547,00	4 000,00	
744	Dotations : régularisation de l'exercice écoulé	1 340,89	1 078,79	1 168,05	766,62	3 500,00	3 779,87	1 700,00	FCTVA dépenses bâtiments publics et voirie
74718	Participation de l'état - autres		64,43		635,52		338,72		Dotations élections législatives + européennes
74834	État - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	1 804,00	1 788,00	1 779,00	1 849,00	1 500,00	1 847,00	1 500,00	état 1259
74835	État - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	4 213,00	4 543,00	4 413,00					
74	TOTAL CHAP. dotations, subventions et participations	63 281,89	67 176,13	68 395,05	59 001,14	55 500,00	60 816,59	53 200,00	3,08%
752	Revenus des immeubles	7 345,00	8 395,00	6 480,00	7 671,00	6 200,00	11 953,00	12 000,00	Loyers SABV/DA (4000 €)+ PASS Sud Charente (8860 € / 2023) + A TRAIT (250€)+ location salle des fêtes (1823 €)
758	Produits divers de gestion courante	3 808,81	1 601,93	4 565,93	1 891,74	1 000,00	2 023,37	1 000,00	Rbt TF chasse, CNAS, mise à disposition copieur / PASS + régul centimes
75	TOTAL CHAP. produits gestion courante	11 153,81	9 996,93	11 045,93	9 562,74	7 200,00	13 976,37	13 000,00	46,15%
7688	Autres produits financiers - autres	20,54	20,54	13,70	13,70	0,46	16,43	4,35	Parts sociales Crédit Agricole
76	TOTAL CHAP. produits financiers	20,54	20,54	13,70	13,70	0,46	16,43	4,35	19,93%
7713	Libéralités reçues	385,00	284,00	313,00			260,00		Rbt - de 60 ans repas de fin d'année
775	Produits cession immobilière		104 596,70	830,00					
7788	Produits exceptionnels divers	10 881,00	388,50		116,00		57,25		Rbt PanneauPocket / CDC + assurance pers.
77	TOTAL CHAP. produits exceptionnels	11 266,00	105 269,20	1 143,00	116,00		317,25		173,49%
TOTAL		189 800,70	289 781,83	207 548,63	191 241,94	459 158,00	210 100,08	501 280,00	9,86%

COMMUNE DE RIOUX MARTIN CA 2022 et BP 2023
INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT											RECETTES				
DEPENSES															
opération	OPERATIONS	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA 2022	RAR 2022	BP 2023	opération	OPERATIONS	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA 2022	RAR 2022	BP 2023
*001	déficit invt reporté							*001	excédent invt reporté			113 538,00			47 805,24
CHAP 20	Immobilisations incorporelles							1068	capital. Excédent fonct.		161 927,44				
2041582	Spots église						30 000,00	10222	fonds compensation TVA	1 822,86	45 328,53	30 000,00	28 817,55		13 000,56
1641	Emprunts auprès des établissements de crédit	5 021,06	29 707,09	29 900,00	29 852,83		62 500,00	1641	Emprunts en euros						
1676	Dettes envers locataires-acquéreurs			62 500,00			2 900,00	1676	Dettes envers locataires-acquéreurs	4 375,00					
2051	205- concessions, brevets et droits similaires														
CHAP 040	Opérations d'ordre entre sections							CHAP 040	Opérations d'ordre entre sections						
2041582	Rbt enlèvement éclairage public							28041582	Amortissements bâtiments et installation	221,00	221,00	1 184,50	1 184,50		741,00
2041513	Fond de concours voirie / CDC Lavalette Tude Dronne		3 591,92	230,00			10 000,00	28041513	Amortissement projet d'infrastructure			718,00	718,00		1 427,00
CHAP 041	Opérations d'ordre SI							192	Plus ou moins valeur de cession						
2315-041	travaux en cours - reintege frais études bourg						2 167,20	2138	Autre constructions						
2315-041	travaux en cours - reintege frais insertion bourg		13 667,57					CHAP 041	Opération d'ordre SI						
								2031-041	reintege frais études- PAVE et ERP		13 667,57				2 167,20
CHAP 21	Immobilisations corporelles							CHAP 13	Subventions d'investissement						
2111	2111-terrains nus			40 000,00	1 254,00	31 660,00	20 000,00	1322	1322- Subv non transférable REGION						
2152	2152- Installations de voirie			1 000,00			15 000,00	1323	1323- Subv non transférable DEPARTEMENT						
21311	21311- Hôtel de ville						6 000,00								
2135	2135- instal gén. agencis , aménagis de construction	2 370,00	11 733,88	10 000,00	5 491,15										
2183	2183- Matériel de bureau et informatique	2 900,70	776,88												
2188	2188 AUTRES		1 512,00				3 000,00	OP 0100	AMENAG ENTREE BOURG PHASE 2 ET 3						
OP 0100	AMENAG ENTREE BOURG - PHASE 2 ET 3							1321	Etat / DE TR	31 746,81	74 075,88	10 000,00	11 530,95		
2031	2031- frais d'étude	10 895,57					1 000,00	1328	Donation parlementaire N. BONEFOY	3 000,00	2 963,22	5 000,00	4 036,78		
2315	2315 - installation technique matériel	271 055,40	147 983,53	79 770,00	75 303,97			1321	Etat / DSIL	17 296,43	28 827,37				
2121	2121- plantations d'arbres et arbustes		11 668,32	10 000,00				1321	Etat / Amende de police	12 000,00					
2041582	Bâtiments et installations (communications électroniques)							1323	Schéma du bâti	12 034,18	27 346,62	9 000,00	9 845,20		
2041582	Bâtiments et installations (part communale / éclairage public SDE		11 128,00					1323	Fonds de concours voirie	16 170,00	6 930,00				
								1641	Emprunt	150 000,00					
OP 103	ESPACE LUDIQUE ET SPORTIF							OP 103	ESPACE LUDIQUE ET SPORTIF						
2128	Autres agencements et aménagements de terrains							1323	Département de la Charente						
2188	Autres immobilisations corporelles			3 000,00	378,00		3 000,80	1322	Région Nouvelle Aquitaine						
OP 104	Vidéoprotection de la commune							OP 104	Vidéoprotection de la commune						
	2181- nsallations gen , agneacs et aménagis divers						10 000,00	1321	Etat / DE TR						2 000,00
*020	Dépenses imprévues							*024	Cessions des immobilisations			62 500,00			62 500,00
TOTAL		292 242,73	231 769,19	257 400,00	121 865,74	36 361,00	165 568,00	*021	Virt de la section fonct			25 459,50			72 288,00
							201 929,00	TOTAL		248 666,28	361 287,63	257 400,00	56 132,98		201 929,00

Délibérations du Conseil Municipal

Compte de gestion 2022 : le Maire soumet au vote le compte de gestion 2022 de la commune, réalisé par le percepteur de Barbezieux. Il rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. **Il est soumis au vote des Conseillers.** M. Gaël PANNETIER, Maire, fait voter le compte de gestion 2022 de la commune, qui est approuvé à l'unanimité. **Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur sa tenue.** *Délibération n°2023/07*

Compte administratif 2022 : le compte administratif 2022 de la commune est soumis au vote des Conseillers. Le Maire, Gaël PANNETIER est sorti durant la durée du vote. **M. Bernard JALLET, désigné Président de séance, fait voter le compte administratif 2022 de la commune, qui est approuvé à l'unanimité des membres présents.** *Délibération n°2023/08*

Affectation des résultats 2022 : le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de voter les affectations suivantes pour l'année 2023 : *Délibération n°2023/09*

- Affectation à l'excédent reporté d'investissement (ligne 001) : 47 805.24 €
- Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : 325 875.65 €

Budget primitif 2023 : le budget primitif 2023 de la commune, fonctionnement dépenses et recettes (équilibré à 501 280 €) et investissement recettes et dépenses (équilibré à 201 929 €), est détaillé par chapitres et articles.

Investissements proposés en 2023 :

- **Concessions, brevets et droits similaires**, proposés 2 900 € : changement logiciel métier de la mairie (paie, gestion du personnel, comptabilité), pour le passage à la M54.
- **Fond de concours voirie**, 10 000 € : reste 4 800 € (1/2 du fond de concours pour les travaux FDAC 2022) + 5 200 € en prévision des travaux FDAC 2023 (1/2 de la somme).
- **Achat terrains**, 20 000 € :
 - 2 parcelles forestières appartenant à Marie-Claire MAÏS
 - 9 parcelles du bail de l'indivision CHATAIGNER
 - 4 parcelles de l'indivision BONNIN
- **Immobilisations, hôtel de ville**, 15 000 € : isolation phonique salle des fêtes, isolation thermique mairie (pignons, grenier et cave).
- **Installations générales, agencement et aménagement de constructions**, proposés : 6 000 € : travaux aménagement hangar MAÏS.
- **Autres** : 3 000 € : divers travaux dans les bâtiments communaux.
- **OP 100 : aménagement du bourg**, finalisation des travaux sécuritaires et paysagers du bourg, tranche optionne, rue et place de l'église, proposés 1 000 € : solde des frais d'études (GS topo).
- **OP 103 : espace ludique et sportif** 3 000,80 € : balançoire + tables + transats en bois
- **OP 104 : vidéo-protection de la commune** 10 000 € (faire demandes de subventions). Gaël PANNETIER reprendra contact avec le gendarme référent, afin de faire un état des lieux de la commune, préalable indispensable, avant de prendre une décision, et de se lancer, ou pas, dans la démarche.

Le budget primitif 2023 est soumis au vote des Conseillers.

M. Gaël PANNETIER, Maire, fait voter le budget primitif 2023 de la commune de Rioux-Martin, qui est approuvé à l'unanimité des membres présents. *Délibération n°2023/12*

Les taux des taxes communales seront votés lors de la prochaine réunion, lorsque la CDC Lavalette Tude Dronne aura voté ses taux. En effet, afin de résorber un déficit d'1 millions d'euros, la CDC prévoit une forte augmentation du taux des taxes (d'environ 300 %). Afin de ne pas trop pénaliser les habitants de RIOUX-MARTIN, Gaël PANNETIER propose de baisser les taux communaux, si la CDC vote une forte augmentation du taux des taxes. Les communes ont jusqu'au 15 avril pour voter les taux, une réunion du conseil sera organisée prochainement.

Questions diverses

- **Conseil Municipal des jeunes de RIOUX-MARTIN** : réunion le 17 mars 2023 à 18h30, les familles des enfants, de 9 et 14 ans, ont été invitées par courrier. Relancer les familles par mail et poster une information sur Panneapocket. Les conseillers de RIOUX-MARTIN sont également invités. Prévoir un apéritif après la réunion.
- **Lundi de Pâques** à organiser : chasse aux œufs le 10 avril 2023. Organisation d'une nouvelle chasse aux trésors pour les plus grands, à organiser avec le Conseil Municipal des jeunes de RIOUX-MARTIN. Joëlle MERCADE achètera les œufs.
- **Prochain journal communal** : faire un rappel sur les incivilités / déjections canines dans le bourg de la commune. Faire un rappel sur les numéros à appeler en cas de coupure de courant et de téléphone
- **Voie** : la vitesse des véhicules est très excessive au village de la voirie, et sur la route de la Carcassonne, à l'entrée du village.
- **Espaces verts** : Arbres à la Curaterie : PASS Sud Charente a loué du matériel à Chalais pour élaguer les arbres à la Curaterie, le matériel n'est pas adapté pour ce chantier. Un devis sera fait par un élagueur (compter environ 700 €), PASS s'occupera de broyer les branches. PASS Sud Charente pourra faire l'élagage sur la route de la Carcassonne. Une entreprise à élagué pour la fibre sur la commune avec un lamier et à laisser beaucoup de rémanents, les contacter.

Fin de réunion à 21 h